

L'hon. M. Lang: Quarante millions de dollars.

M. Peters: Je ne crois pas que ce soit 40 millions. C'est le maximum. De toute manière, si nous devons tripler la production dans l'Ouest du Canada, nous hausserions le chiffre global. Les discussions au comité ont toujours été en rapport avec les 15 dernières années de production. C'est dans ce contexte, je crois, que les \$40 millions ont été mentionnés. La Chambre ne peut rien faire pour forcer le ministre et le gouvernement à respecter la loi. Je ne vois aucun moyen de les y forcer.

Un débat tel que celui-ci permet de laisser échapper la vapeur, mais aucune conclusion n'est possible parce que nous ne votons pas. J'espère que le ministre a prêté une oreille attentive aux arguments présentés dont la sincérité ne fait aucun doute. Il est certainement arrivé à la conclusion que les ministres de la Couronne doivent observer la loi et que, en tant que ministre responsable de la Commission du blé il doit respecter et observer ces lois.

Je suis certain que les membres du comité de l'agriculture sont prêts à étudier le bill de stabilisation en cherchant à maintenir la stabilité des revenus agricoles dans l'Ouest du Canada. De cette manière, l'utilisation des \$100 millions ne court aucun risque. Tout ce que le Parlement peut faire c'est de présenter cette requête aux ministres de la Couronne. S'il fallait avoir des élections chaque fois que l'opposition ou le public juge que la Couronne n'a pas fait face à ses responsabilités, la situation risquerait d'être grave. Nous avons toujours eu des parlementaires éminents dans ce pays. Nous n'avons que peu de raisons, que ce soit ici ou en Angleterre, d'instituer une procédure de censure. Au Royaume-Uni, cela s'est produit très rarement et, à ma connaissance cela ne s'est jamais produit ici. Nous n'avons jamais eu recours à cette procédure et je ne vois pas que nous ayons à le faire avant longtemps. La survivance de la démocratie et l'observance des lois par les ministres de la Couronne dépendent entièrement des ministres qui respectent les volontés exprimées par les citoyens du pays.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député sait que, en conformité du Règlement, il ne peut poser une question que si l'honorable député y consent.

M. Peters: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député de Joliette a la parole.

M. La Salle: Je vous remercie, monsieur le président. La politesse exige, je crois, que je pose une question à l'honorable député, puisqu'il m'en a posé une.

J'ai l'intention de proposer, plus tard aujourd'hui, une motion visant à faire adopter la motion portant troisième lecture de ce bill en un temps limité, à l'avantage des producteurs de l'Ouest. J'aimerais donc demander à l'honorable député s'il est disposé à appuyer la motion que j'entends proposer.

[M. Peters]

[Traduction]

M. Peters: Non, monsieur l'Orateur. Tout accord exigerait que les députés justifient ce que le ministre a fait. Si nous sollicitons à ce stade une coopération ou un accord au sujet du bill C-244, cela équivaldrait en fait à appuyer les propositions du ministre et, lorsque ce projet de loi sera adopté, tous les agissements ministériels seront tenus pour légaux. La plupart des députés ont admis, en ce qui concerne la Loi sur les réserves provisoires de blé, que la Chambre des communes et le Sénat ont appuyé cette loi qui a reçu l'assentiment royal.

Je serais disposé à accepter l'offre de 100 millions de dollars, mais une fois l'obligation du gouvernement remplie, nous devons passer au projet de loi sur la stabilisation et l'étudier séparément en tant que méthode visant à garantir la stabilité du revenu agricole, plutôt que comme mesure partielle en vue d'atteindre les objectifs que se propose la Loi sur les réserves provisoires de blé ainsi que la stabilité économique.

• (1.50 a.m.)

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, alors que je prends la parole à 1h 50 du matin, j'éprouve des sentiments mixtes. Je suis triste à l'idée que nous devons débattre une question de ce genre dans un pays qui s'enorgueillit de son régime démocratique et je suis fier de constater qu'un certain nombre de députés de l'opposition à la Chambre étaient disposés, après une dure journée de travail, à rester jusqu'à environ deux heures du matin pour discuter une question qui passera sûrement dans les annales de notre histoire comme étant un événement important voué à la protection des droits des Canadiens.

Plusieurs vis-à-vis ont pris la parole ici ce soir. A un moment donné l'Éminence grise du parti libéral était le seul membre de ce parti à la Chambre. Puis ils ont essayé, et le whip du parti libéral le niera, de faire en sorte qu'il n'y ait pas quorum en cachant des députés derrière les tentures, pour essayer de nous faire passer pour des gens qui ne veulent pas continuer le débat. Cela s'est produit il y a quelques heures. Je suis fier de pouvoir être ici avec au moins un quorum solide de députés de l'opposition qui ont continué ce débat et qui le poursuivront jusqu'à ce que tout ait été dit.

C'est la deuxième fois que je participe à un débat après minuit à la Chambre. La dernière fois, je suis resté jusqu'à une heure moins quart à l'automne 1970 lorsqu'on a invoqué la loi sur les mesures de guerre. Après avoir écouté ce débat le samedi, dans la nuit du samedi et dimanche matin, je puis dire maintenant que j'ignore si j'étais plus triste à ce moment que je le suis maintenant.

Ce n'est pas le blé qui est en cause. On l'a mentionné des centaines de fois ce soir, et j'ai vu que le député de Calgary était un meneur. J'ai écouté le discours qu'a prononcé le député de Vegreville (M. Mazankowski) qui est assis à ma gauche. D'autres députés ont également prononcé de remarquables discours. Ces députés ne parlaient pas de blé. Je doute qu'on obtienne de députés de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, qui restent ici jusqu'à deux heures du matin, qu'ils nous entretiennent de blé qu'ils connaissent